



BREST. QUARTIERS

Port de Commerce Plaisanciers. L'AP3B répond à la fédération



L'AP3B, ici à l'issue de son AG, le mois dernier, compte 60 adhérents et partage, avec les professionnels, le troisième bassin.

Le courrier adressé le 3 février dernier par le président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, la FNPPSE, a fait réagir le bureau de l'Amicale des plaisanciers du troisième bassin de Brest, réuni le 1^{er} mars.

Ce courrier pointait du doigt le comportement « de pêcheurs professionnels qui, très souvent, ne respectent pas la réglementation en vigueur ». Il mentionnait notamment « la pêche au chalut dans la zone des trois milles, le non-respect des périodes d'interdiction et des tailles minimum

et les poissons vendus sous la taille dans les poissonneries ».

Appelés à recueillir des preuves

Dans ce courrier, la fédération nationale demandait à ses adhérents « de réaliser des photos des pêches illégales ou des étals de poissonneries présentant des poissons sous taille, ou tous autres délits ». Ceci afin de recueillir des preuves indiscutables pour pouvoir donner suite à ces agissements illégaux.

L'amicale des plaisanciers du troi-

sième bassin dénonce, quant à elle, le contenu de ce texte et déclare ne pas cautionner ces méthodes, qu'elle ne mettra pas en application.

Elle déclare « Nos plaisanciers cohabitent parfaitement avec nos voisins professionnels de la pêche puisque nous sommes déjà dans le même bassin et ne tenons aucunement à entrer en conflit avec eux ».

L'AP3B ajoute « Nous dénonçons les méthodes formulées par la fédération qui sont d'un autre temps et indignes des gens de mer responsables que nous sommes ».